



## De quelle spécialité du droit dépend notre litige ?

-----  
Par alex59184

Bonjour, je suis associé dans une SARL de la région lilloise, nous avons un litige avec un fournisseur : un écran LED commandé et prépayé en totalité en Mars 22 et quelques accessoires (montant total 8.400 ?) ne nous ont toujours pas été livrés. Le fournisseur nous a prêté "dans l'attente de livraison" un matériel d'occasion de qualité inférieure, et n'a pas répondu à nos appels, lui demandant un délai de livraison. Il est de grande mauvaise foi, notre lettre A-R n'a pas été consultée, et il répond maintenant que notre écran est depuis quelques semaines en fabrication, mais toujours aucun délai annoncé... De quelle spécialité du droit dépend notre litige ? Droit des contrats, droit des affaires, droit de la consommation, autre ? Que pouvez-vous me conseiller pour avancer dans la résolution de ce problème ? Grand merci par avance, bien cordialement.

-----  
Par morobar

Bonjour,  
Tribunal de commerce. (du lieu d'implantation du fournisseur).